



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2017-112

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DDT12

12-2017-09-04-002 - Subdélégations de signature de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité. (7 pages) Page 3

12-2017-09-04-003 - Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité. (4 pages) Page 11

Préfecture Aveyron

12-2017-09-04-001 - Mission de suppléance du préfet de l'Aveyron confiée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau (1 page) Page 16

DDT12

12-2017-09-04-002

Subdélégations de signature de Monsieur Laurent
WENDLING, directeur de la direction départementale des
territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son
autorité.

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté

Objet : Subdélégations de signature de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, aux agents placés sous son autorité.

LE PREFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifié relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 juin 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron;

SUR proposition du directeur de la direction départementale des territoires ;

ARRETE

Section 1

COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation a été conférée par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2017 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent WENDLING ou de Mme Laure VALADE, la délégation de signature, indiquée à **la section 1** de l'arrêté du 14 juin 2017 est exercée par les chefs de service suivants :

- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale ;
- M. Christophe BOUILLY, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;
- M. Laurent LEFEVRE, chef du service biodiversité, eau et forêt ;

- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité.

Article 2^{ième}

La subdélégation conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté aux chefs de service est subdéléguée aux adjoints suivants :

- Mme Eléna DIAZ, adjointe à la secrétaire générale ;
- M. Nicolas FLOUEST, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité par intérim ;
- Mme Christel ALAUZET, adjointe au chef du service agriculture et développement rural ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint au chef du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Samuel BREILLER-TARDY, adjoint au chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes qui relèvent de l'activité du service.

Article 3^{ième}

La subdélégation conférée à l'article 1^{er} du présent arrêté aux chefs de service est subdéléguée aux chefs d'unités et à leur adjoint pour les actes de gestion courante des agents placés sous leur responsabilité, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service.

Article 4^{ième}

Subdélégation de signature est en outre donnée aux chefs d'unité suivants pour le service agriculture et développement rural :

- Mme Christel ALAUZET, chef de l'unité droits à paiement et aides animales, référente de la mission FEADER et adjointe au chef de service ;
- Mme Hélène BELLOC, chef de l'unité modernisation et transmission des exploitations ;
- M. Jean-Luc ENJALBERT, chef de l'unité contrôles, foncier agricole et mesures conjoncturelles ;
- Mme Céline FABRE, chef de l'unité aides surfaces ;
- M. Thierry GERAUD, responsable de la mission usagers et baux ruraux ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous les actes qui relèvent de leur unité.

Article 5^{ième}

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'agence et adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer :

- Dans les limites prévues par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2017,
- Dans les limites de leurs attributions,

en ce qui concerne les domaines relevant de leur agence territoriales, et les actes de gestion fonctionnelle pour les agents de leur agence, tels que les congés annuels en vue de garantir la continuité du service. La limitation territoriale ne s'applique pas au domaine de «l'application du droit des sols» (cf. paragraphe «Urbanisme, application droit des sols» de l'arrêté visé ci-dessus).

Chefs d'agence :

Prénom – Nom	Fonctions
M. Christian BRUGIE	chef de l'agence Centre-Nord à Espalion
M. Stéphane BOUTONNET	chef de l'agence sud à Millau

Adjoints des chefs d'agence :

Prénom – Nom	Fonctions
M. Raymond LAURENS	Adjoint au chef de l'agence Centre-Nord
M. Christian PONT	Adjoint au chef de l'agence ouest à Villefranche
Mme Emmanuelle GIGNOUX	Adjointe au chef de l'agence sud à Millau

Article 6^{ième}

En outre, subdélégation de signature est donnée sous le contrôle et la responsabilité des délégataires désignés à l'article 1^{er} ci-dessus, et ce dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous :

Mme Josiane BAYOL, chef de l'unité droit des sols et fiscalité à l'effet de signer les avis et les décisions relatifs au domaine de l'application du droit des sols ;

Mme Gisèle BOUSSAGUET, Mission gestion de crise et sécurité routière, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation ;

Mme Carine RUDELLE, chef de l'Unité transition énergétique et cadre de vie et son adjoint M. Gilbert PORTAL, à l'effet de signer tous les courriers et les actes relevant de l'activité de l'unité ;

M. Nicolas FLOUEST, chef de l'Unité prévention des risques et son adjointe Mme Karine CLEMENT, à l'effet de signer tous les courriers et les actes relevant de l'activité de l'unité ;

M. Sylvain COUFFIGNAL, mission gestion de crise et sécurité routière, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation ;

M. Jean-Pierre ESCASSUT, chef de la mission gestion de crise et sécurité routière à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation, les avis relatifs au domaine des réseaux routiers ainsi que les décisions et documents relatifs au domaine de l'éducation routière ;

M. Didier HIBERT, coordination et observatoire départemental de sécurité routière, à l'effet de signer les autorisations et dérogations relatives aux domaines des transports et de la circulation ;

M. Arnaud ANINAT, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, chargé des départements de l'Aveyron et du Tarn, à l'effet de signer les décisions et documents relatifs au domaine de l'éducation routière ;

M. Cyril PAILHOUS, chef de l'unité police de l'eau, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes qui relèvent de l'activité du service.

Article 7^{ième}

Les cadres de permanence désignés ci-dessous sont autorisés à signer tout acte nécessaire dans le domaine des transports et de la circulation :

- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural ;
- Mme Christel ALAUZET, adjointe au chef de service agriculture et développement rural ;
- M. Laurent LEFEVRE, chef du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint au chef de service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité ;
- M. Christophe BOUILLY, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;
- M. Samuel BREILLER-TARDY, adjoint au chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;
- Mme Delphine TORRES, responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- Mme Eléna DIAZ, adjointe au responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général ;
- M. Christian PONT, adjoint au chef de l'agence ouest à Villefranche ;
- M. Christian BRUGIE, chef de l'agence centre-nord à Espalion ;

- M. Raymond LAURENS, adjoint au chef de l'agence centre-nord à Espalion ;
- M. Stéphane BOUTONNET, chef de l'agence sud à Millau ;
- Mme Emmanuelle GIGNOUX, adjointe au chef de l'agence Sud à Millau

Section 2

PERSONNES REPRÉSENTANT LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Article 8^{ième}

M. Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires, subdélègue la compétence pour exercer la fonction de représentant de pouvoir adjudicateur définie à la section 2 de l'arrêté du 14 juin 2017 à Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires ainsi qu'à :

- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale ;
- M. Laurent LEFEVRE, chef du service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Christophe BOUILLY, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;
- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité.

Article 9^{ième}

Subdélégation de signature est donnée en matière de commande aux agents mentionnés dans la présente section pour les montants indiqués ci-dessous :

a : 90 000€ H.T

b : 10 000€ H.T

c : 1 000 € H.T

lorsqu'il est fait explicitement mention de la référence **a, b ou c**.

Article 10^{ième}

Subdélégation est donnée aux agents suivants de signer les commandes donnant lieu à un prix inférieur au montant indiqué à l'article 9^{ième} du présent arrêté pour les programmes relevant de la compétence de leur service et dans les limites de leurs attributions et constater le service fait, à l'exception des programmes 215, 217 et 333.

Prénom – Nom	Fonctions / affectation	Référence du montant
M. Jean-Marc FLOTES	inspecteur permis de conduire et éducation routière	c
M. Claude PRESNE	inspecteur permis de conduire et éducation routière	c
M. Jean-Pierre ESCASSUT	chef de la mission gestion de crise et sécurité routière	b
M. Nicolas FLOUEST	chef de l'unité prévention des risques	c
M. Sylvain COUFFIGNAL	mission gestion de crise et sécurité routière	c
M. Didier HIBERT	mission gestion de crise et sécurité routière	c

Article 11^{ième}

Subdélégation est donnée aux agents suivants de signer les commandes donnant lieu à un prix inférieur au montant indiqué à l'article 5^{ième} – section 1 – du présent arrêté pour les programmes 215, 217 et 333 et constater le service fait.

Prénom – Nom	Fonctions / affectation	Référence du
M. Jean-Claude DARRES	chef de l'unité finance, patrimoine et logistique	b
M. Alain CREBASSA	unité finance, patrimoine et logistique	c
M. Philippe. TRANCHARD	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Régine GOMBERT	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Annie VEYRAC	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Josiane CRANSAC	unité finance, patrimoine et logistique	c
Mme Agnès ESCASSUT	Assistante de direction	c
Mme Régine SUDRES	Service aménagement du territoire, urbanisme et logement	c
Mme Bernadette DENOIT	Service énergie, risques, bâtiment et sécurité	c
Mme Rosine ARNAL	Service agriculture et développement rural	c
Mme Sylvie SINGLARD	Service biodiversité, eau et forêt	c
Mme Christine BOUDES	Service biodiversité, eau et forêt	c
M. Christophe MAJOREL	Agence Centre-Nord	c

Prénom – Nom	Fonctions / affectation	Référence du
Mme Mireille BOULET	Agence Sud	c
M. Philippe AROCAS	Agence Sud	c
Mme Danièle DELAGNES	Agence Ouest	c

Section 3

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 12^{ième}

L'arrêté de subdélégation du 16 juin 2017 est abrogé.

Article 13^{ième}

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet de l'Aveyron ;
- à M. le directeur régional des finances publiques ;
- aux intéressés.

Article 14^{ième}

Le secrétaire général de la préfecture par intérim et le directeur de la direction départementale des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rodez, le 4 septembre 2017

Le directeur départemental des territoires

Laurent WENDLING

DDT12

12-2017-09-04-003

Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité.

PREFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Arrêté

Objet : Subdélégations de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle de Monsieur Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron aux agents placés sous son autorité.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juin 2017 donnant délégation de signature en qualité de responsable d'unité opérationnelle à M. Laurent WENDLING, directeur de la direction départementale des territoires de l'Aveyron ;

SUR proposition du directeur de la direction départementale des territoires;

ARRETE

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation a été conférée par l'arrêté préfectoral du 13 juin 2017 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent WENDLING ou de Mme Laure VALADE, la délégation de signature, indiquée à **la section 1** de l'arrêté du 14 juin 2017 est exercée par les chefs de service suivants :

- Mme Delphine TORRES, secrétaire générale ;
- M. Christophe BOUILLY, chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;
- M. Laurent LEFEVRE, chef du service biodiversité, eau et forêt ;

- M. Daniel RODIER, chef du service agriculture et développement rural ;
- M. Guy BOUSQUET, chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité.

Article 2^{ième}

La subdélégation de signature de l'article 1 de l'arrêté du 13 juin 2017 conférée à M. Laurent WENDLING est exercée par Mme Laure VALADE, directrice adjointe de la direction départementale des territoires et par Mme Delphine TORRES, responsable mission pilotage et stratégie en charge du secrétariat général.

Article 3^{ième}

Subdélégation de signature est attribuée aux adjoints des chefs de service suivants :

- Mme Eléna DIAZ, adjointe à la secrétaire générale ;
- M. Nicolas FLOUEST, adjoint au chef du service énergie, risques, bâtiment et sécurité par intérim ;
- Mme Christel ALAUZET, adjointe au chef de service agriculture et développement rural ;
- M. Serge BOUTEILLER, adjoint au chef de service biodiversité, eau et forêt ;
- M. Samuel BREILLER-TARDY, adjoint au chef du service aménagement du territoire, urbanisme et logement ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes référencés à l'article 1 de l'arrêté du 13 juin 2017.

Article 4^{ième}

Subdélégation de signature est en outre donnée aux chefs d'unité suivants pour le service agriculture, forêt et développement rural :

- Mme Christel ALAUZET, chef de l'unité droits à paiement et aides animales, référente de la mission FEADER et adjointe au chef de service ;
- Mme Hélène BELLOC, chef de l'unité modernisation et transmission des exploitations ;
- M. Jean-Luc ENJALBERT, chef de l'unité contrôles, foncier agricole et mesures conjoncturelles ;
- Mme Céline FABRE, chef de l'unité aides aux surfaces ;
- M. Thierry GERAUD, responsable de la mission usagers et baux ruraux ;

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les actes référencés à l'article 1 de l'arrêté du 13 juin 2017.

Article 5^{ième}

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DARRES, responsable de l'unité finance patrimoine et logistique, à l'effet de signer :

- les propositions d'affectation et d'engagement comptable auprès du contrôleur financier déconcentré, et du centre de prestation comptable mutualisé,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses,
- les titres de perception.

Article 6^{ième}

Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités désignés ci-dessous, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature à l'exception des programmes 215, 217 et 333.

Noms	Service / Unité
M. Jean-Pierre ESCASSUT	SERBS/mission gestion de crise et sécurité routière
M. Nicolas FLOUEST	SERBS/unité prévention des risques
M. Patrick VIGNON	SATUL/unité habitat logement

Article 7^{ième}

1-Habilitation est donnée aux agents suivants à l'effet de valider les formulaires Chorus :

- Mme Josiane CRANSAC,
- Mme Annie VEYRAC.

2-Habilitation est donnée à M. Patrick VIGNON, Mme Régine SUDRES et à M. Pierre MENEL à l'effet de valider les formulaires GALION.

3-Habilitation est donnée aux agents suivants à l'effet d'assurer les missions de gestionnaire valideur de crédits tel que le profil est décrit dans l'application de gestion des missions et des frais de déplacement CHORUS Déplacements Temporaires :

- M. Jean-Claude DARRES,
- Mme Josiane CRANSAC,
- Mme Annie VEYRAC,
- Mme Régine SUDRES.

Article 8^{ième}

L'arrêté de subdélégation du 16 juin 2017 est abrogé.

Article 9^{ième}

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet de l'Aveyron ;
- à M. le directeur régional des finances publiques ;
- aux intéressés.

Article 10^{ième}

Le secrétaire général de la préfecture par intérim et le directeur de la direction départementale des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Rodez, le 4 septembre 2017

Le directeur départemental des territoires

Laurent WENDLING

Préfecture Aveyron

12-2017-09-04-001

Mission de suppléance du préfet de l'Aveyron confiée à M.
Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau

PRÉFET DE L'AVEYRON

PRÉFECTURE

Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'État

Arrêté du 4 septembre 2017

Objet : Mission de suppléance du préfet de l'Aveyron confiée à M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 26 septembre 2014 nommant M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau ;

VU le décret du 24 septembre 2015 nommant M. Louis LAUGIER, préfet de l'Aveyron ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1 : M. Bernard BREYTON, sous-préfet de Millau, est chargé de la suppléance des fonctions de préfet de l'Aveyron du lundi 4 septembre 2017 à 18 heures 15 au mardi 5 septembre 2017 à 22 heures.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le sous-préfet de Millau sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 4 septembre 2017



Louis LAUGIER